

LENORMANT

Manutention

SNCF VOYAGEURS – DIRECTION DU MATÉRIEL
A l'attention de M. Ludovic DUTHU
Boulevard Stephenson
02700 TERGNIER

REÇU LE 10 FEV. 2020

A Gauchy, le 23 Janvier 2020.

Nos Réf. GL/BC
Objet : Convention Locale X2

Monsieur DUTHU,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint en double exemplaires dûment signés et cachetés par notre direction pour la Convention Locale pour le Technicentre Industriel de Picardie.

Merci de bien vouloir nous renvoyer un exemplaire dûment signé et cacheté.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Monsieur DUTHU, à l'assurance de notre sincère considération.

Béline CAÏEZ,
Assistante Commerciale.
bcaiez@lenormant.fr



SIEGE SOCIAL
LENORMANT MANUTENTION SAS
PAE du Haut Villé
60000 BEAUVAIS

SAS au capital de 60000 €
RCS Beauvais 332321363
APE : 4669B
TVA intracommunautaire FR41 332321363

Site internet : www.lenormant-manutention.fr

Agence LM BEAUVAIS
PAE DU HAUT VILLE
Avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 45 76 77
Fax : 03 44 45 52 44

Agence LM MONTATAIRE
PARC LES MARCHES DE L'OISE
100, rue Louis Blanc - BP 20108
60761 MONTATAIRE Cedex
Tél. : 03 44 55 08 09
Fax : 03 44 55 32 60

Agence LM AMIENS
ESP. IND. AMIENS NORD
4, rue H & G Desjardin
80046 AMIENS Cedex
Tél. : 03 22 66 21 00
Fax : 03 22 66 21 04

Agence LM ILE DE FRANCE
12, rue Ernest Sarron
77413 CLAYE SOUILLY
Tél. : 01 60 94 94 60
Fax : 01 60 94 94 61

Agence LM TOULOUSE
Z.I. DE NAUDON
29, chemin Saint Laurent
31390 CARBONNE
Tél. : 09 73 31 24 45
Fax : 09 73 31 12 43

Agence LM SAINT QUENTIN
Z.I. LE ROYEUX
02430 GAUCHY
Tél. : 03 23 65 53 53
Fax : 03 23 65 53 50



TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE

PARC DE MANUTENTION

Location Longue Durée FULL SERVICE

CONVENTION LOCALE



**PARC DE MANUTENTION : LOCATION LONGUE DUREE FULL SERVICE
TECHNICENTRE INDUSTRIEL PICARDIE**

PRODUCTEUR DU DOCUMENT



SNCF - Cellule Achats

TECHNICENTRE INDUSTRIEL PICARDIE
Boulevard Stephenson
02700 TERGNIER

TECHNICENTRE INDUSTRIEL PICARDIE

Convention locale

Entre

La Société Nationale des Chemins de fer Français, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro Bobigny B 552 049 447, dont le siège est situé 2, place aux étoiles - 93200 SAINT-DENIS représentée par Fanch CAPITAINE, agissant en qualité de Directeur du TI PIACRDIE, dûment habilité à cet effet, *Ci-après désignée "la SNCF",*

Et

La société LENORMANT MANUTENTION, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LENORMANT MANUTENTION sous le numéro 332 321 363, représentée par Antoine LENORMANT, agissant en qualité de Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet, et élisant domicile à 100 rue Louis Blanc 60160 MONTATAIRE, *Ci-après désigné "le Titulaire",*

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :



TABLE DES MATIÈRES

PARC DE MANUTENTION	1
Location Longue Durée FULL SERVICE	1
1. OBJET DE LA CONVENTION	4
2. REPRESENTATION DES PARTIES – CORRESPONDANTS LOCAUX.....	4
3. LIEU D’INTERVENTION	5
4. REGIME DE TRAVAIL DU TECHNICENTRE PICARDIE	5
5. DUREE DE LA CONVENTION.....	5
6. LISTE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	5
7. PRESENTATION DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL CONCERNES.....	5
8. LOYERS	6
9. FLEXIBILITE	6
10. EMISSIONS DE BONS DE COMMANDE.....	6
11. PRESTATIONS DEMANDEES	6
11.1 Liste des tâches demandées	6
11.2 Opérations de maintenance	6
11.2.1 Maintenance préventive.....	7
11.2.2 Maintenance corrective.....	7
11.2.3 Contrôles réglementaires	7
11.2.4 Pièces de rechange et consommables.....	7
11.3 Performances demandées.....	7
11.4 Pénalités :.....	8
12. MODALITES D’ORGANISATION	8



1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est une annexe du contrat cadre SNCF/LENORMANT MANUTENTION n° CTR00079236.

Cette convention pour objet de fixer les conditions de réalisation par le Titulaire des prestations de location longue durée avec contrat d'entretien full service des engins de manutention et de la maintenance du parc propriétaire des accessoires de manutention du TI PICARDIE.

Les clauses de ce document sont complémentaires à celles des cahiers des charges :

- Du marché Ouvert Sur Ordres référencé « ENGIN DE MANUTENTION / ACQUISITION - LOCATION – MAINTENANCE ».
- « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE, PARC DE MANUTENTION, Location Longue Durée FULL SERVICE », version 1.2 du 10/04/2018

Conjoncture spéciale : La SNCF avise le prestataire que le TI PICARDIE est appelé à revoir son schéma industriel. Dans ce cadre, la présente convention intègre la possibilité de modifier le périmètre d'actions (parc et contenu de prestation).

Le Titulaire s'engage à réaliser les prestations décrites au paragraphe 11.

2. REPRESENTATION DES PARTIES – CORRESPONDANTS LOCAUX

Chaque Partie désigne des correspondants appartenant à ses différentes entités ou services. Ces correspondants participent au suivi de l'exécution du Contrat et ont la responsabilité de la diffusion des informations et de la coordination dans leur entité ou service.

En cas d'indisponibilité d'un des correspondants, chaque Partie désigne immédiatement un remplaçant de compétence équivalente et en informe l'autre Partie.

Les correspondants du Titulaire et du TI PICARDIE sont les suivants :

CORRESPONDANTS LENORMANT MANUTENTION

Responsable Service Client

Pascal BAURIN tél : 06 72 83 72 74, mail : pbaurin@lenormant.fr

Cyril COTTEREAUX tél : 06 58 64 02 52, mail : ccottereaux@lenormant.fr

Commercial Secteur

Laurent PERUT tél : 06 85 51 82 86, mail : lperut@lenormant.fr

Responsable Grands Comptes

Gilles LESCRENIER tél : 06 08 69 75 13, mail : glescrenier@lenormant.fr



CORRESPONDANT SNCF

Correspondant Pilotage Economique et Opérationnel M2I

Thomas DAVID
ext.thomas.david@sncf.fr

Correspondant Achat SNCF MOBILITES

Ludovic DUTHU
06 09 45 39 63
ludovic.duthu@sncf.fr

3. LIEU D'INTERVENTION

Les interventions sont réalisées sur le site du TIP, Boulevard STEPHENSON, 02700 TERGNIER et sur le site de la Base Délocalisée Infra, Gare de TERGNIER, Place VAUCANSON, 02700 TERGNIER (1 engin).

4. REGIME DE TRAVAIL DU TECHNICENTRE PICARDIE

Le TIP est ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre du lundi au vendredi de 05H00 à 21H00, fermé le samedi, dimanche, jours fériés et quelques jours exceptionnels.

Les interventions du titulaire doivent se faire dans le créneau horaire mentionné au plan de prévention et aux conditions du marché.

5. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 21 septembre 2019 et se termine le 22 septembre 2020. Elle est à renouveler à chaque date anniversaire du contrat.

6. LISTE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- la commande issue du Portail Achat (ERP),
- la présente Convention et ses annexes,
- le contrat cadre CTR00079236.
- le cahier des charges, référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018
- l'offre du Titulaire, référencée : « Consultation TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE - PARC DE MANUTENTION - LLD FULL SERVICE » du 07 juin 2018, complétée par mails du 25/06/2018 à 15h16 et du 19/07/2018 à 19H23.

7. PRESENTATION DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL CONCERNES

La liste détaillée des engins est jointe en annexe 1. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des retraits et/ou acquisitions de nouveaux engins de manutention.

Sont spécifiés :

- La nature de la mise à disposition (LLD ou Proprio),
- La désignation du matériel,
- Le numéro de série du matériel,
- Sa localisation sur site (Bât.),
- Son Unité Opérationnelle de rattachement,
- L'équipe utilisatrice,



- Le type de matériel (Tracteur, Gerber, transpalette, etc.),
- Le type d'énergie requis par le matériel (électrique ou thermique) ...

Est noté dans cette annexe un niveau de priorité pour la réalisation de la prestation.

La modification du niveau de priorité et/ou volume du parc sera discuté mensuellement et fera l'objet d'une traçabilité validée par les deux parties.

8. LOYERS

Les loyers totaux annuels des engins loués sont repris en annexe 1.

Les loyers totaux annuels comprennent les loyers financiers annuels et les loyers maintenance + VGP annuels.

Aucune valeur résiduelle ne sera due par la SNCF à l'issue de la convention.

9. FLEXIBILITE

En regard de la spécificité de la conjoncture citée à l'article 1, la flexibilité du parc est libre, avec un préavis de un mois tracé en réunion mensuelle.

10. EMISSIONS DE BONS DE COMMANDE

Pendant la durée de la convention, le TI PICARDIE émettra au titre du contrat cadre N° CTR00079236 et en regard de l'annexe 1, un **bon de commande annuel ferme** pour :

- Ligne 1 : les loyers financiers et de maintenance des engins de manutentions loués et la maintenance des accessoires de manutention en propriété SNCF
- Ligne 2 : Les prestations dites « Hors Contrat »

NOTA : Les prestations Hors Contrat feront l'objet d'une demande de devis (reprenant les références des pièces), soumise à validation préalable du Correspondant Pilotage Economique et Opérationnel M2I.

Le paiement de ces prestations reste conditionné à la validation du devis présenté d'une part, et à l'approbation de la facture émise en regard du dit devis, d'autre part.

11. PRESTATIONS DEMANDEES

11.1 Liste des tâches demandées

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 1 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018

11.2 Opérations de maintenance

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 3 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.



Cette maintenance a pour objet d'assurer le maintien en bon fonctionnement des engins et accessoires de manutention concernés par la prestation de location longue durée ou en parc propriétaire.

Est précisé :

➤ Date de la 1^o « réunion de sensibilisation caristes » :

11.2.1 Maintenance préventive

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 3.1 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.

Sont précisés « compris au contrat » :

- Le remplacement des pneumatiques (sauf usure anormale),
- Le renouvellement des galets de préhension des grues et pinces essieux,
- La généralisation de la mise en place de batteries sans entretien (hors engins rail route et balayeuse : remplissage et consommation en eau déminéralisée compris),
- Le remplacement des essuie-glaces (sauf usure anormale),
- La réalisation des opérations de graissage de maintenance de niveau 1 du parc,
- Les déplacements de techniciens sur les sites pour réaliser les diverses interventions

RAPPEL : Les horaires d'interventions du titulaire devront permettre la pleine disponibilité des engins « stratégiques » du lundi au vendredi de 05H00 à 16H00.

11.2.2 Maintenance corrective

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 3.2 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.

11.2.3 Contrôles réglementaires

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 4 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.

11.2.4 Pièces de rechange et consommables

Conformément au chapitre 3 « Prestations demandées », paragraphe 5 du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.

11.3 Performances demandées

Les performances demandées pour la réalisation de la prestation sont les suivantes (heures ouvrées) :

Indicateur	Valeur demandée
Indisponibilité maximale pour la maintenance préventive	24H
Délai d'intervention en maintenance corrective	Dans les 3H



Indicateur	Valeur demandée
Indisponibilité maximale pour la maintenance corrective	48 heures
(GRUE et TRIDIRECTIONNEL : stockage d'une ressource permanente chez le Titulaire	

En cas de dépassement des durées d'immobilisation lors de la maintenance corrective, le titulaire met à disposition un engin de mêmes caractéristiques.

11.4 Pénalités :

Des pénalités pour non-respect des performances demandées peuvent être appliquées par le TIP selon le tableau ci-dessous :

Dépassement du délai de remise en service	A la 1 ^o heure ouvrée de dépassement du délai contractuel	Parc stratégique : 150 €HT par intervention et par heure* ouvrée de retard au-delà du délai contractuel
	Toute heure commencée est comptée pour une heure entière	Autres engins : 50 €HT par intervention et par heure ouvrée de retard au-delà du délai contractuel

12. MODALITES D'ORGANISATION

Conformément au chapitre 4 « Modalités d'organisation » du cahier des charges référencé « TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE PARC DE MANUTENTION Location Longue Durée FULL SERVICE », version n°1.2 du 10/04/2018.

LENORMANT MANUTENTION
Bâtiment VIENNE
100 Rue Louis Blanc
60160 MONTATAIRE
Siret 332 321 363 00134
RC 332 321 363 - Code APE 4669 B
Tél. : 03 44 55 08 09 - Fax 03 44 55 32 60

Le 21.01.2020

Représentant SNCF MOBILITES

Fanch CAPITAINE

P/O

Ludovic DUTHU
Responsable Achats Site

TECHNICENTRE INDUSTRIEL PICARDIE
Bd Stephenson
02700 BERGNIER
Tel. : 03 23 57 74 78 - MOBILE : 06 09 45 39 63
ludovic.duthu@sncf.fr

Le

Représentant LENORMANT MANUTENTION

Antoine Lenormant, Président

